

Barguillère Sports Loisirs
4 bis, espace Serge Rumeau
09 000 Saint-Pierre-de-Rivière

association co-organisatrice avec
Le CDRP09, bénéficiaire de l'immatriculation tourisme
de la FFRP N° IM075100382

Annexe 12
DESCRIPTIF SÉJOUR
Séjour Calp en Espagne
N° FR1024

St Pierre de Rivière le 23 02 2024

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2023/2024 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2023/2024 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants: **24 au maximum**. (24 isards)

Date: **du 30/09/2024 au 07/10/2024**

Déplacements: voitures personnelles avec covoiturage

PROGRAMME

Ce séjour s'adresse à de bons marcheurs, capables de marcher 13 kms minimum, D+ 300 à 800 m.

- le **30 septembre 2024**, Les participants sont attendus à la Villa Ambar, Urbanizacion Ortenbach 7, Calp ou Calpe à partir de **17h00**
- Les six randonnées prévues sont de l'ordre de **4h30 à 5h30**, elles permettront de découvrir la Costa Blanca
- L'accompagnement des randonnées se fera principalement par Tracy et Bernard Szostek, qui ont élaboré le programme
- Répartition des appartements dans la villa Ambar : 4 appartements pour 6 personnes (couples ou individuels), 12 chambres, dont 4 doubles et 8 avec 2 lits simples.
- repas de 4 soirées **cuisinés par les participants** et 2 soirées au restaurant à Calp.
- les pique-niques du midi seront réalisés par chaque participant.
- Fin de séjour le **7/10/2024**, retour en covoiturage.

HÉBERGEMENT

L'hébergement sera assuré dans la villa Ambar, les appartements seront disponibles le **30/09/2024** à partir de **17h00**, ils devront être libérés avant **10h00 le 07/10/2024**

COÛT DU SÉJOUR Le coût du séjour est fixé à **260 €** par personne, en chambre double ou twin ; pas de chambre individuelle.

Il comprend :

- La demi-pension à la villa Ambar ainsi que 2 repas au restaurant boissons comprises ; toute l'alimentation pour les repas préparés collectivement est fournie, et les menus déjà fixés.
- L'accompagnement des 6 randonnées
- La taxe de séjour - La contribution FFRP (**4,00€**) et celle du C D R P (1,00€)
- Les dîners du mardi 1 octobre au dimanche 6 octobre 2024 inclus
- Le ménage en fin de séjour (sauf celui de la cuisine)

- Il ne comprend pas

- le panier partagé du lundi 30 septembre , jour d'arrivée
- La fourniture des pique-niques.
- Les dépenses personnelles
- Le voyage, jusqu'à **Calp** et les déplacements sur place basés sur le covoiturage (prévoir environ 150 euros)
- Les assurances facultatives (annulation) 18€
- le Nettoyage des cuisines des appartements (Faire la vaisselle, nettoyage électro ménager et plan de travail...), des communs et chaque participant sa chambre tout au long du séjour (seul celui de fin de séjour est compris)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes à compter du **23/02/2024**.

L'inscription **sera matérialisée par le retour des documents complets avant le 1er mars 2024**

ASSURANCES FACULTATIVES

Vous avez la possibilité de souscrire l'assurance annulation de 18 euros, bulletin à télécharger sur le site internet (rubrique séjour).

PAIEMENTS

2 chèques dès l'inscription : l'un de 80 € (acompte encaissé en mars) et 180 euros de solde (encaissé le 30 juin). Date limite de réception : **1er mars 2024**

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription. **18€**

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association Barguillère sports loisirs, par virement ou par chèque. RIB sur le site .

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ **1360** km aller-retour + trajets sur place.

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun aux frais de déplacements (Trajet A-R et trajets sur place)

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Le participant peut annuler son séjour à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le **30 juin 2024** : restitution des sommes versées, soit 260 euros, avec une retenue des frais de dossier (10 euros) de la prime d'assurance si souscrite (18 €) et des contributions EIT (5€)
- Annulation postérieure au **1er juillet 2024** : restitution de 160 euros avec une retenue des frais de dossier (10 euros) de la prime d'assurance si souscrite (18 €) et des contributions EIT (5€)

DIVERS : Une réunion des participants, sera organisée en juin

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur notre site internet à la rubrique séjours